

Assemblée générale de la FNMM Finistère à Trégarvan

Elle se tiendra le samedi 25 mars 2023 à 10h00 au village vacances de Kerbeuz à Trégarvan.

Accueil par un café à partir de 9h30

L'assemblée générale sera suivie d'un dépôt de gerbe pour les marins morts devant le monument aux morts de Trégarvan.

Le déjeuner sera servi au restaurant du village vacances de Kerbeuz à Trégarvan.

Ordre du jour

- Adoption du rapport moral 2022
- Nouvelles de la Fédération Nationale - Conseil d'Administration du 8 décembre 2022 à Paris
- Congrès de Pornic du mois de mai 2023
- Evolution des effectifs d'adhérents
- Activité du bureau
- Rapport financier
- Questions diverses

Le droit de vote n'est accordé qu'aux adhérents à jour de leur cotisation.

Bulletin de participation

Nom	Prénom		
Assiste à l'assemblée générale	oui :	non :	
Déjeune sur place	oui :	non :	
Nombre de personne(s)	37 € le repas	total :	€

Le bulletin de participation et le règlement du ou des repas par chèque à l'ordre de la FNMM Finistère,

sont à adresser au trésorier : Monsieur Alain Le Venec

Pour un virement bancaire, 23, Domaine de l'Olivier

utilisez le RIB situé au verso 29950 Clohars-Fouesnant.

Pouvoir pour l'assemblée générale Réponse nécessaire pour le 28 02 2023

Je soussigné Nom, Prénom

Membre numéro de la section Finistère de la FNMM, donne pouvoir à M

Nom, Prénom pour me représenter à l'assemblée générale de la FNMM Finistère prévu le

à Trégarvan le

Fait à le

Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoir ».

Organisation section Finistère Membres d'honneur et honoraire

Les membres du Bureau : Présidents d'honneur : Louis LE PENSEC, Ambroise GUELLEC Président Honoraire : Christian WOZNIAK Président : Joël RUZ Vice-président-Secrétaire : Claude LAURENT Trésorier : Alain LEVENECC Pierrick Berrou Trésorier-adjoint, Web Master : Eric BERTHOU.

Porte Drapeau : François GOBIN

Délégués de secteurs : **Brest :** Jean René CADALEN délégué de Brest – Marc LAMBERT, suppléant. **Moëlan :** André LE BLOA, délégué – Tél: 02 98 39 69 52, Jean-Paul GUYADER, suppléant. **Le Guilvinec :** Roger GUILLAMET, délégué – Tél 02 98 58 04 01. **Concarneau :** Yves L'HELGOUALC'H, délégué, – Tél : 02 98 97 42 45. **Quimper :** Alain LE ROUX, délégué – Tél: 02 98 95 25 09. **Pays d'Iroise et des Abers :** Pierre LEAUSTIC , délégué – Tél: 02 98 89 91 85. **Douarnenez Audierne :** Joël RUZ, délégué, suppléant René LOSQ – Tél: 02 98 92 29 23. Jean PAUGAM, suppléant. **Crozon Châteaulin :** Jean-Luc PERSON, délégué – Tél: 02 98 27 96 59. **Léon-Trégor :** Jean-Pierre SALAÛN, délégué Tel – 06 08 40 93 00.

Appel à cotisation 2023

Cotisations annuelles : Membre titulaire 26 € Membre associé 26 € Veuves et veufs 13 €

Le chèque à l'ordre de FNMM Finistère, est à adresser au trésorier : Monsieur Alain Le VENEC

Ou par virement RIB

RIB FED NAT Mérite Maritime section Finistère

IBAN FR87 2004 1010 1300 9895 1C03 431

LA BANQUE POSTALE 44900 NANTES CEDEX 9

23 Domaine de l'Olivier

29950 Clohars-Fouesnant

Afin d'alléger le fonctionnement de l'association et être à jour de cotisation, adressez votre versement dans un délai raisonnable. Merci par avance pour votre compréhension.

Pour les retardataires, n'oubliez pas d'ajouter la cotisation 2022 soit 52 €.

La FNMM est reconnue d'intérêt général. A ce titre, les cotisations deviennent des dons et donnent droit à une réduction d'impôt de 66 %. Ce reçu CERFA vous sera transmis, avant la période de déclarations d'impôt.